

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n° 1096)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Cherpion, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE PREMIER

Dans la première phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« aux crédits d'impôt calculés »,

les mots :

« au crédit d'impôt calculé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.